

EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE
ÉTAT DU MALI 6,50% 2018-2025

INVESTISSONS DANS LES INFRASTRUCTURES DE DÉVELOPPEMENT DU MALI

TAUX D'INTÉRÊT
6,50%*

* NET D'IMPÔTS POUR
LES RÉSIDENTS AU MALI

PÉRIODE DE SOUSCRIPTION :
DU 10 AU 28 SEPTEMBRE

MONTANT DE
L'OPÉRATION

**70 MILLIARDS
FCFA**

PRIX DE
L'OBLIGATION

10 000 FCFA

DURÉE
7 ANS

ÉMETTEUR



CHEF
DE FILE



CO-CHEFS
DE FILE



SYNDICAT DE PLACEMENT : AFRICABOURSE · AFRICAINE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION · BIBE FINANCE & SECURITIES · SGI-BENIN · UNITED CAPITAL FOR AFRICA · CORIS BOURSE · SBIF · BOA CAPITAL SECURITIES · AFRICAINE DE BOURSE · NSIA FINANCES · ATLANTIQUE FINANCE · BICI-BOURSE · BNI FINANCES · EDC INVESTMENT CORPORATION · HUDSON & CIE · PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT · SOGEBOURSE · BRIDGE SECURITIES · BSIC CAPITAL · MAC AFRICAN SGI · SIRUS CAPITAL · SGI MALI · SGI NIGER · ABCO BOURSE · CGF BOURSE · EVEREST FINANCES · IMPAXIS SECURITIES · SGI TOGO

L'original de la présente Note d'information a été visé par le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) sous le n°EE/18-04.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS	4
AVERTISSEMENT	5
I. ATTESTATIONS ET POLITIQUE D'INFORMATION	6
I.1. ATTESTATION DE L'ÉMETTEUR	7
I.2. POLITIQUE D'INFORMATION	7
II. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉMISSION	8
II.1. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION	9
II.2. TABLEAU D'AMORTISSEMENT INDICATIF DE L'EMPRUNT	14
II.3. MODALITÉS DE SOUSCRIPTION	14
II.4. LES MEMBRES DU SYNDICAT DE PLACEMENT	16
III. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER DE L'ÉTAT DU MALI	18
III.1. PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DU MALI	19
III.2. ESTIMATIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES POUR L'ANNÉE 2018	24
III.3. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES POUR L'ANNÉE 2019	25
IV. RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT L'ÉMETTEUR	28
IV.1. PRÉSENTATION DE LA DIRECTION NATIONALE DU TRÉSOR ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE	29
IV.2. QUALITÉ DE LA SIGNATURE DU MALI	31
IV.3. PERFORMANCES EN MATIÈRE DE MOBILISATION DE RESSOURCES SUR LES MARCHÉS MONÉTAIRE ET FINANCIER	31
V. LES ANNEXES	32
ARRÊTÉ MINISTÉRIEL PORTANT AUTORISATION DE L'OPÉRATION	33

ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

- BCEAO** : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
- BOC** : Bulletin Officiel de la Cote
- BRVM** : Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
- BTCC** : Banques Teneurs de Compte et Compensateurs
- BTP** : Bâtiments et Travaux Publics
- CREPMF** : Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers
- CSCR** : Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
- CUT** : Compte Unique du Trésor
- DC/BR** : Dépositaire Central / Banque de Règlement
- DME** : Direction des Moyennes Entreprises
- DNCPT** : Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique
- FBCF** : Formation Brute de Capital Fixe
- FCFA** : Franc de la Communauté Financière Africaine
- FED** : Réserve Fédérale Américaine
- FMI** : Fonds Monétaire International
- IPTE** : Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés
- Jour Ouvré** : Tout jour où les institutions bancaires sont ouvertes sur toute l'étendue du territoire
- LOPM** : Loi d'Orientation et de Programmation Militaire
- OHADA** : Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
- PAG** : Programme d'Actions du Gouvernement
- PIB** : Produit Intérieur Brut
- PMR** : Pays Membres Régionaux
- PPA** : Programme Pluriannuel de Convergence UEMOA
- PPC** : Programme Pluriannuel de Convergence CEDEAO
- PRED** : Plan de Relance et de Développement
- SGI** : Société de Gestion et d'Intermédiation
- TVA** : Taxe sur la Valeur Ajoutée
- UEMOA** : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
- UMOA** : Union Monétaire Ouest Africaine
- UNTM** : Union Nationale des Travailleurs du Mali
- USD** : Dollar des États-Unis

AVERTISSEMENT

L'octroi par le Conseil Régional d'un numéro d'identification n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés, ni garantie ou certification de l'information diffusée.

La Note d'Information donnant lieu à un enregistrement est établie sous la seule responsabilité de l'émetteur et l'identification n'est attribuée qu'après vérification que cette Note d'Information est complète et compréhensible et que les informations qu'elle contient sont pertinentes et cohérentes dans la perspective de l'opération proposée aux souscripteurs.

Le numéro d'identification du Conseil Régional ne constitue pas une garantie contre le risque de non remboursement des échéances des titres.

I. ATTESTATIONS ET POLITIQUE D'INFORMATION

I.1. ATTESTATION DE L'ÉMETTEUR

Nous soussigné, Sidi Almoctar OUMAR, Directeur National du Trésor et de la Comptabilité Publique, agissant au nom et pour le compte de l'État du Mali, attestons que les données et informations contenues dans la présente Note d'Information sont conformes à la réalité et qu'elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Le Directeur National du Trésor
et de la Comptabilité Publique



Sidi Almoctar OUMAR



POLITIQUE D'INFORMATION

Le Directeur National du Trésor et de la Comptabilité Publique, Monsieur Sidi Almoctar OUMAR assurera la politique d'information.

Responsable de l'information et de la communication financière :

Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique

BP 1887 Bamako ACI 2000

Tél : 20 23 19 79 / 20 23 17 07

Fax : 20 22 58 66

Contacts

Madame SAMAKE Aminata SOW
Directeur Adjoint

M. Siaka SAMAKE
Chef de la division Banques et Finances

II. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉMISSION

II.1. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

II.1.1. CADRE DE L'OPÉRATION

II.1.1.1. AUTORISATION

Conformément à l'arrêté n° 2018 3002 /MEF-SG, le Ministre de l'Économie et des Finances a autorisé pour une période de 19 jours, à compter du 10 au 28 Septembre 2018, l'émission par la Direction Nationale du Trésor et la Comptabilité Publique (ci-après le « Trésor Public ») sur le marché financier régional de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), d'Obligations à taux fixes pour un montant nominal indicatif de 70 milliards FCFA. Le Directeur National du Trésor et de la Comptabilité Publique a décidé de faire entièrement usage de cette autorisation et de procéder à l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant nominal de 70 000 000 000 FCFA représenté par 7 000 000 d'Obligations de 10 000 FCFA chacune.

II.1.1.2. BUT DE L'ÉMISSION

L'émission a pour objet la mobilisation de ressources en vue d'assurer, le financement de certains investissements prévus au budget 2018 de l'État.

II.1.1.3. NOMBRE ET VALEUR NOMINALE DES TITRES

Le montant de l'émission est de 70 000 000 000 FCFA représenté par 7 000 000 d'Obligations d'une valeur nominale de FCFA 10 000 chacune.

II.1.1.4. PÉRIODE DE SOUSCRIPTION

La souscription sera ouverte du 10 au 28 septembre 2018 inclus. Elle pourra être raccourcie, prolongée ou déplacée à la discrétion de l'Émetteur, après avis du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF).

II.1.1.5. ORGANISMES FINANCIERS CHARGÉES DE RECUEILLIR LES SOUSCRIPTIONS

Les souscriptions des Obligations seront reçues, aux guichets des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) de l'UEMOA.

II.1.2. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

II.1.2.1. NATURE, FORME ET DÉLIVRANCE DES TITRES

Les Obligations sont émises sous la forme de titres dématérialisés au porteur. Elles seront obligatoirement inscrites en comptes tenus par un intermédiaire habilité au choix du porteur. La propriété des Obligations sera établie par une inscription en compte. Les Obligations seront conservées auprès du Dépositaire Central /Banque de Règlement (« DC/BR »). Le DC/BR assurera la compensation des Obligations entre teneurs de comptes.

II.1.2.2. PRIX D'ÉMISSION

Le prix d'émission sera de dix mille Francs CFA (10 000 FCFA) par Obligation, payable en une seule fois à la date de souscription.

II.1.2.3. DATE DE JOUISSANCE

La date de jouissance est fixée au 05 octobre 2018.

II.1.2.4. DATE DE RÈGLEMENT

La date limite de règlement est fixée au 05 octobre 2018.

II.1.2.5. TAUX NOMINAL ANNUEL

Le taux nominal annuel est 6,50%.

II.1.2.6. INTÉRÊT ANNUEL

Les Obligations rapporteront un intérêt annuel de 650 FCFA par titre, le premier coupon étant payable un (1) an après la date de jouissance ou le premier jour ouvré suivant, si ce jour n'est pas un jour ouvré, conformément au tableau d'amortissement figurant dans le paragraphe II.2 Tableau d'Amortissement indicatif de l'Emprunt.

II.1.2.7. REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT

II.1.2.7.1. Amortissement

Le remboursement de l'Opération dénommée « Emprunt Obligataire état du Mali 6,50% 2018-2025 » se fera par amortissement annuel du capital en séries égales après un différé de deux (2) ans.

II.1.2.7.2. Amortissement anticipé par rachats ou offres publiques

L'émetteur se réserve le droit de procéder à tout moment, sans limitation de prix ni de quantité, à l'amortissement anticipé des Obligations, soit par des rachats en bourse, soit par des offres publiques d'achat ou d'échange. Ces opérations sont sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal des Obligations restant en circulation.

II.1.2.7.3. Remboursement anticipé au gré de l'émetteur

Sous réserve du préavis mentionné au paragraphe II.1.2.7.4 « Information du public à l'occasion du remboursement normal ou anticipé » l'émetteur pourra à sa discrétion, à chaque date de paiement d'intérêts, procéder à tout moment à compter de la première date anniversaire de la date de jouissance, au remboursement anticipé de tout ou partie des Obligations restant en circulation au pair majoré du montant d'intérêt couru à la date de remboursement.

En cas de remboursement partiel, les Obligations ainsi amorties par anticipation seront imputées sur le volume total des Obligations en vie. Les opérations de remboursement partiel sont sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal des Obligations restant en circulation.

II.1.2.7.4. Information du public à l'occasion du remboursement normal ou anticipé

L'information relative au nombre d'Obligations rachetées et au nombre d'Obligations en circulation sera transmise annuellement à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) pour l'information du public et pourra être obtenue auprès de l'émetteur ou de l'établissement chargé du service des titres.

Un avis publié au Bulletin Officiel de la Cote (BOC) un mois avant la date de remboursement fera connaître le nombre de titres amortis par rachats, le nombre de titres à rembourser et le rapport

d'amortissement. La décision de l'émetteur de procéder à un remboursement anticipé partiel ne coïncidant pas avec celle d'un remboursement normal, fera l'objet, au plus tard deux mois avant la date de remboursement, d'un avis publié au Bulletin Officiel de la Cote et d'un avis de la BRVM.

Cet avis donnera toutes les indications nécessaires et portera à la connaissance des porteurs d'Obligations la date fixée pour le remboursement. En cas de remboursement anticipé total, le délai de préavis pourra être ramené à un (1) mois.

II.1.2.7.5. Annulation des Obligations

Les Obligations remboursées à leur échéance normale ou par anticipation, les Obligations rachetées en bourse ou par voie d'offres publiques, cesseront d'être considérées comme étant en circulation et seront annulées.

II.1.2.8. DURÉE ET VIE MOYENNE

La durée de vie moyenne sera de 5 ans à la date du règlement.

II.1.2.9. ASSIMILATIONS ULTÉRIEURES

Au cas où l'émetteur émettrait ultérieurement de nouvelles Obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs et à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.

II.1.2.9.1. Rang de créance

Les Obligations et leurs intérêts constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang entre eux et au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures, de l'émetteur.

II.1.2.9.2. Maintien de l'emprunt à son rang

L'émetteur s'engage jusqu'au remboursement effectif de la totalité des Obligations du présent emprunt, à ne pas conférer d'hypothèque sur les biens et droits immobiliers qu'il peut ou pourra posséder, ni à constituer un nantissement sur son fonds de commerce au bénéfice d'autres Obligations sans consentir les mêmes garanties et le même rang aux présentes Obligations. Cet engagement se rapporte exclusivement aux émissions d'Obligations et n'affecte en rien la liberté de l'émetteur de disposer de la propriété de ses biens ou de conférer toute sûreté sur les dits biens, en toutes autres circonstances.

II.1.2.10. GARANTIE

Cette émission bénéficie de la garantie souveraine de l'État du Mali.

II.1.2.10.1. Sûretés

Compte séquestre

L'emprunt est sécurisé par un compte d'amortissement (compte séquestre) qui sera ouvert au nom du Trésor Public du Mali dans les livres de la BCEAO. Ce compte sera approvisionné des ressources nécessaires au paiement des échéances. A chaque échéance, la BCEAO débitera le compte séquestre du montant de l'échéance pour mettre les fonds à la disposition du Dépositaire Centrale / Banque de Règlement (DC/BR) qui procède au règlement des différends détenteurs des titres à travers les SGI.

Mécanisme de paiement

Un mécanisme a été mis en place pour permettre au Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) de disposer des fonds relatifs à chaque échéance par un ordre de virement irrévocable du Trésor Public donné à la BCEAO. A chaque échéance, la BCEAO débitera le compte séquestre du montant de l'échéance et le mettra à la disposition du Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) qui procédera au règlement aux différents détenteurs des titres à travers les SGI.

II.1.2.10.2. Notation

Cette émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.

II.1.2.10.3. Liquidité

Les Obligations issues de l'emprunt « Emprunt Obligataire état du mali 6,50% 2018-2025 » bénéficient de l'admissibilité aux guichets de refinancement de la BCEAO, dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire.

II.1.2.10.4. Représentation des porteurs de titres

Conformément à l'article 785 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif aux Sociétés Commerciales et au Groupement d'Intérêt Économique, les porteurs d'obligations de la présente émission pourront se regrouper de plein droit pour la défense de leurs intérêts, dans une masse qui jouit de la personnalité juridique.

II.1.2.10.5. Régime fiscal

Les revenus liés à ces Obligations sont exonérés de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières pour l'investisseur au Mali, conformément à l'article 33 du Code Général des impôts du Mali, et soumis à la législation fiscale sur les revenus de valeurs mobilières en vigueur dans les autres pays au moment du paiement des intérêts et du remboursement du capital.

II.1.2.11. ADMISSION À LA BRVM, NÉGOCIATION

II.1.2.11.1. Cotation

Les titres feront l'objet d'une demande d'admission à la négociation sur la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) au plus tard trois (3) mois après leur date de jouissance.

II.1.2.11.2. Restriction sur la libre négociabilité des titres

Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions d'émission à la libre négociabilité des titres.

II.1.2.11.3. Bourse de cotation

Tous les emprunts du Trésor Public émis sur le marché financier régional de l'UEMOA sont cotés sur la BRVM sous le libellé « Etat du Mali ». Leur cotation est publiée dans le Bulletin Officiel de la Cote de la BRVM sous la rubrique « Obligations Régionales ».

II.1.2.11.4. Cotation de titres de même catégorie sur d'autres marchés

Sans objet.

II.1.2.12. ADMISSION AU GUICHET DE REFINANCEMENT DE LA BCEAO

Les obligations seront admissibles au guichet de refinancement de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

II.1.2.13. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

II.1.2.13.1. Chef de file du Syndicat de placement des titres

La SGIMALI a été mandatée par l'État en qualité de Chef de file et est en charge de la mise en œuvre de l'opération suivant les règles en vigueur sur le marché financier régional de l'UEMOA.

Les Co-chefs de file du syndicat de placement sont SGI-Benin et SGI-Togo.

II.1.2.13.2. Syndicat de placement

Le syndicat de placement est composé de toutes les SGI de la zone UEMOA agréées par le CREPMF.

II.1.2.13.3. Service financier

Le service financier de l'emprunt (paiement des intérêts échus, remboursement des titres amortis, etc.) est assuré par la SGI MALI.

II.1.2.13.4. Droit applicable

La présente opération est régie par la législation en vigueur dans l'espace UEMOA.

II.1.2.13.5. Tribunaux compétents en cas de contestation

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de cet emprunt, à défaut d'un règlement à l'amiable, sera soumis à la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA).

II.1.2.13.6. Frais d'inscription

Aucun frais n'est perçu par l'Émetteur à la souscription (ni commission d'ordre, ni droits d'entrée). Par ailleurs, en cas d'inscription des Obligations sur un compte auprès des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation ou des Banques Teneurs de Compte / Conservateurs agréées par le CREPMF, des frais sont prélevés au titre des Obligations (droits de garde, commission détenue de compte). Il appartient aux investisseurs de s'informer quant aux frais que pourraient leur réclamer ces établissements financiers.

II.2. TABLEAU D'AMORTISSEMENT INDICATIF DE L'EMPRUNT

Le remboursement du capital se fera par amortissement annuel en séries égales après deux (2) ans de différé, à compter de la date de jouissance.

Le paiement des intérêts se fera annuellement, le 05 octobre de chaque année, et pour la première fois le 05 octobre 2019 ou le premier jour ouvré suivant si ce jour n'est pas ouvré.

Le tableau d'amortissement indicatif se présente comme suit :

ECHÉANCES	ENCOURS DEBUT DE PERIODE	NOMBRE DE TITRES	TITRES AMORTIS	CAPITAL	INTERET NETS	TOTAL	ENCOURS FIN DE PERIODE
07/10/2019	70 000 000 000	7 000 000	-	-	4 550 000 000	4 550 000 000	70 000 000 000
05/10/2020	70 000 000 000	7 000 000	-	-	4 550 000 000	4 550 000 000	70 000 000 000
05/10/2021	70 000 000 000	7 000 000	1 400 000	14 000 000 000	4 550 000 000	18 550 000 000	56 000 000 000
05/10/2022	56 000 000 000	5 600 000	1 400 000	14 000 000 000	3 640 000 000	17 640 000 000	42 000 000 000
05/10/2023	42 000 000 000	4 200 000	1 400 000	14 000 000 000	2 730 000 000	16 730 000 000	28 000 000 000
07/10/2024	28 000 000 000	2 800 000	1 400 000	14 000 000 000	1 820 000 000	15 820 000 000	14 000 000 000
06/10/2025	14 000 000 000	1 400 000	1 400 000	14 000 000 000	910 000 000	14 910 000 000	0
TOTAL				70 000 000 000	22 750 000 000	92 750 000 000	

II.3. MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

II.3.1. LES ORDRES DE SOUSCRIPTION

Les ordres de souscription sont matérialisés par la signature du bulletin prévu à cet effet, à retirer auprès des guichets des établissements membres du syndicat de placement. Il appartiendra aux SGI de débiter les clients des montants correspondants à leurs souscriptions.

II.3.2. RÈGLES D'ALLOCATION DES ORDRES DE SOUSCRIPTION

L'allocation des Obligations sera effectuée à la clôture de la période de souscription, soit le 28 septembre 2018. Le montant indicatif autorisé pour l'émission est de 70 milliards FCFA.

À la clôture de la période de souscription, les ordres de souscription seront consolidés. Dans le cas où le montant de l'opération n'est pas entièrement souscrit, les souscriptions seront réputées valides. Dans le cas où le montant des souscriptions recueillies serait supérieur à 70 milliards, le Trésor Public devra :

- Soit informer le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), de son intention d'augmenter le montant de l'émission à hauteur maximale des sommes souscrites, aux conditions figurant dans la présente note d'information ;

- Soit procéder à une réduction des souscriptions en favorisant les personnes physiques. Les souscriptions des personnes physiques ne seront pas réduites.

Les personnes morales seront servies au prorata de leurs souscriptions en fonction du nombre de titres restants.

II.3.3. RÈGLEMENT ET LIVRAISON DES TITRES

À la date de jouissance, les Obligations souscrites seront livrées aux souscripteurs par le Consortium à travers les SGI teneurs de comptes.

II.3.4. DÉCLARATION DES RÉSULTATS DE L'ÉMISSION OBLIGATAIRE

Dans un délai de huit (8) jours ouvrés à compter de la date de jouissance des titres, un rapport sur les résultats de l'émission obligataire sera transmis par la SGI MALI au CREPMF, conformément à la Circulaire n°001-2005. En outre, un communiqué destiné au public sera émis par la SGI MALI en accord avec l'Émetteur.

II.4. LES MEMBRES DU SYNDICAT DE PLACEMENT

Toutes les SGI de la zone UEMOA agréées par le CREPMF sont membres du syndicat de placement.

TABLEAU 1 : Syndicat de placement

Pays	Organismes	Téléphone
BENIN	AFRICABOURSE	(+229) 21 31 88 36
	AFRICAINNE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION	(+229) 21 31 8733
	BIBE FINANCE & SECURITIES	(+229) 21 32 48 75
	SGI-BENIN	(+229) 21 31 15 41
	UNITED CAPITAL FOR AFRICA	(+229) 21 31 00 21
BURKINA-FASO	CORIS BOURSE	(+226) 50 33 14 85
	SBIF	(+226) 25 33 04 91
CÔTE D'IVOIRE	BOA CAPITAL SECURITIES	(+225) 20 30 34 29
	AFRICAINNE DE BOURSE	(+225) 20 21 98 26
	NSIA FINANCES	(+225) 20 20 06 53
	ATLANTIQUE FINANCE	(+225) 20 31 21 21
	BICI-BOURSE	(+225) 20 20 16 68
	BNI FINANCES	(+225) 20 31 07 07
	EDC INVESTMENT CORPORATION	(+225) 20 31 92 24
	HUDSON & CIE	(+225) 20 31 55 00
	PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT	(+225) 20 25 75 90
	SOGEBOURSE	(+225) 20 20 12 65
	BRIDGE SECURITIES	(+225) 20 30 77 37
	BSIC CAPITAL	(+225) 20 31 71 11
	MAC AFRICAN SGI	(+225) 22 44 53 29
	SIRUS CAPITAL	(+225) 20 24 24 65
MALI	SGI MALI (chef de file du syndicat)	(+223) 20 29 29 72
NIGER	SGI NIGER	(+227) 20 737 818
SENEGAL	ABCO BOURSE	(+221) 33 822 68 00
	CGF BOURSE	(+221) 33 849 03 99
	EVEREST FINANCES	(+221) 33 822 87 00
	IMPAXIS SECURITIES	(+221) 33 869 31 40
TOGO	SGI TOGO	(+228) 22 21 04 83

III. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

III.1. PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DU MALI

III.1.1. SITUATION ÉCONOMIQUE DU MALI EN 2017

En 2017, l'économie malienne a maintenu sa bonne trajectoire de croissance, à la faveur, notamment, de la volonté du Gouvernement d'intensifier l'investissement public dans les secteurs prioritaires et porteurs de croissance, mais également de renforcer le cadre interne pour dynamiser l'investissement privé, conformément aux ambitions déclinées dans le Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD 2016-2018). En effet, le pays a enregistré une croissance de 6,0% en 2015 contre un taux de 7,0% un an plus tôt. En outre, le taux de croissance s'est établi à 5,8% en 2016, contre une prévision de 5,4%.

Le taux de croissance pour l'année 2017 se situerait à 5,4%.

Le cadre macroéconomique révèle une situation globalement favorable au 4ème trimestre 2017. Cette situation suscite un certain espoir, même si elle ne s'est pas fait ressentir sur le niveau de l'inflation qui continue d'augmenter. Parallèlement, on note une bonne tenue de la production moderne d'or par rapport à son niveau du 4ème trimestre 2016 en dépit de la fermeture de certaines mines prévues à la fin de l'année 2017. Aussi, le niveau de la production industrielle hors extraction est en hausse par rapport à son niveau au 4ème trimestre 2016. Cette performance est l'effet de la production manufacturière en lien avec la bonne cadence de l'agroalimentaire et l'industrie métallurgique du fait surtout de la demande de plus en plus forte des matériaux de construction. Cette forte consommation des matériaux de construction combinée au retour des travailleurs saisonniers dans leurs villages pour les récoltes, rendant la main d'œuvre plus chère. Ainsi, les performances dans ces branches d'activités constituent en partie des facteurs explicatifs à l'augmentation des importations au point que le solde commercial se détériore davantage malgré une hausse des exportations.

Les services s'inscrivent dans la même tendance sous l'effet surtout des télécoms, les services de gardiennage et la restauration et l'hébergement en rapport avec les événements tenus à Bamako.

III.1.1.1. SECTEUR RÉEL

Depuis la reprise des activités économiques consécutive à la crise socio sécuritaire de 2012, la croissance économique suit sa trajectoire de progression en harmonie avec toutes les branches d'activités à l'exception de quelques-unes. Ainsi, la prévision de 5,3% de croissance en 2017 a affiché le même niveau que la projection antérieure.

Cette stabilité dans la croissance de l'économie malienne en 2017 serait imputable aux secteurs primaire, secondaire et tertiaire avec les taux de croissance respectifs de 5,2%, 4,5% et 5,5% contre des prévisions respectives de 4,7%, 5,8% et 5,4%. Toutefois, la contre-performance du secteur secondaire a été atténuée par les deux autres secteurs.

Quant à l'inflation, elle est ressortie à 1,8% en fin décembre 2017 par rapport à la même période de 2016. Ainsi, la norme communautaire de 3% au maximum est respectée.

Au niveau du secteur primaire, le taux de croissance ressortirait à 5,2% en 2017 contre 7,9% en 2016 et 7,6% en 2015. Cette baisse proviendrait de la contre-performance enregistrée dans toutes les branches mais plus accentuée pour la branche « agriculture d'exportation » qui afficherait un taux de 6,1% en 2017 contre 26,1% un an auparavant.

Le secteur secondaire, quant à lui, enregistrerait une croissance de 4,5% en 2017 contre un taux de -0,3% en 2016 et -0,4% en 2015. Cette performance par rapport à 2016 serait imputable aux branches « industries agroalimentaires » (6,9% en 2017 contre -12,0% en 2016), « industries textiles » (7,5% en 2017 contre 3,7% un an plus tôt) et « Autres industries » (3,8% en 2017 contre -7,3% en 2016). Cette situation serait la résultante de la hausse des activités de la branche « agriculture d'exportation ».

Par contre, la branche « métallurgie fonderie » enregistrerait un taux de 0,0% en 2017 contre une croissance de 0,8% en 2016.

Quant aux activités de construction, elles enregistreraient une baisse de leur rythme de croissance suite à l'achèvement des travaux de constructions de certains ouvrages publics, soit 7,7% en 2017 contre 7,9% un an auparavant.

La croissance de la branche « Electricité et Eau » est attendue à 8,5% contre 9,0% en 2016. En 2017, il serait enregistré une croissance de 5,5% dans ce secteur contre 6,6% en 2016. Cette contre-performance est imputable à la croissance de toutes les branches.

Le rythme de progression de la consommation baisserait dans sa composante privée. Ainsi, la consommation des ménages ressortirait en progression de 4,0% en 2017 contre 5,0% en 2016. Quant à la consommation de l'administration, elle afficherait une stabilité de taux de croissance à 7,8% pour 2017.

En 2017, les investissements connaîtraient une croissance de 6,7% contre un taux de 6,9% un an plus tôt. Ainsi, on note une évolution contrastée de ses composantes avec une baisse de la composante privée et une augmentation de la composante publique. En effet, la croissance de l'investissement privé ressortirait à 2,9% en 2017 contre 3,7% en 2016 en lien notamment avec l'insécurité résiduelle. Quant aux investissements publics, ils enregistreraient un taux de croissance de 10,3% en 2017 contre 10,1% un an auparavant, sous l'impulsion de la mise en œuvre du CREDD et des orientations de la Déclaration de la Politique du Gouvernement.

En ce qui concerne les échanges extérieurs, selon les estimations du dernier cadrage, les exportations devraient croître de 6,5% en 2017 contre 5,3% en 2016 et 4,7% en 2015.

Quant aux importations, avec l'achèvement de certains travaux d'investissements dans les Régions du Nord et l'implantation des usines de productions du ciment et des autres matériaux de construction utilisés dans les grands chantiers d'investissements, elles afficheraient un taux de 3,1% en 2017 contre 6,1% un an plus tôt.

En décembre 2017, le niveau général de l'indice a affiché une baisse de 1,1% par rapport à la même période de 2016. Par rapport au mois novembre 2017, la diminution de l'indice est de 0,1%. L'indicateur de convergence communautaire de l'UEMOA qui mesure la variation moyenne des prix au cours des douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents s'est situé à 1,8% ; ainsi ce critère de 3% au maximum est respecté.

III.1.1.2. FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE

En fin décembre 2017, le solde budgétaire dons inclus enregistrerait un déficit de 255,3 milliards FCFA sur une prévision de -365,7 milliards FCFA et contre une réalisation -327,2 milliards FCFA à la même date en 2016.

En excluant les dons, il se dégagerait un déficit de 399,4 milliards FCFA sur une prévision de -542,9 milliards FCFA.

Les recettes totales à la fin de l'année 2017, s'élèveraient à 1645,6 milliards de FCFA sur une prévision de 1541,0 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 106,79% par rapport aux objectifs annuels et une augmentation de 17,94% par rapport à décembre 2016 où il a été enregistré 1395,3 milliards de FCFA. Cette situation traduirait l'évolution favorable de toutes les composantes, notamment les recettes fiscales et non fiscales.

Les recettes fiscales atteindraient 1443,0 milliards de FCFA sur une prévision de 1440,0 milliards de FCFA et contre une réalisation de 1302,1 milliards de FCFA à fin décembre 2016. Ainsi, le taux de réalisation des objectifs en matière de recettes fiscales serait de 100,2% tandis que le taux de croissance par rapport à décembre 2016 ressort à 10,82%. Ce résultat traduit une amélioration des efforts de recouvrement des agents de l'État et surtout, de la bonne collaboration des contribuables.

Les recettes non fiscales accroîtraient également pour ressortir à 126,4 milliards de FCFA sur une prévision de 71,6 milliards de FCFA et contre 59,6 milliards de FCFA de réalisation à fin décembre 2016, soit une progression de 112,1% entre les deux périodes.

A fin décembre 2017, environ 144,1 milliards de FCFA seraient mobilisés au titre des dons, contre une prévision de 177,2 milliards, soit un taux de mobilisation de, 81,3%. Cette croissance de la mobilisation des dons serait imputable notamment aux composants projet et budgétaire à travers certains partenaires bilatéraux.

Les Dépenses totales et Prêts nets à fin décembre 2017 ressortiraient à 2 045,0 milliards de FCFA sur une prévision de 2083,9 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution prévisionnel de 98,13%. Elles s'étaient établies à 1 919,7 milliards de FCFA à la même date en 2016.

L'augmentation des dépenses entre fin décembre 2016 et fin décembre 2017 serait ressentie au niveau de toutes les composantes. Toutefois, elle resterait marquée au niveau des dépenses en budget général. A cet effet, entre les deux périodes, les dépenses courantes augmenteraient de 5,6%, en passant de 1046,0 milliards de FCFA à 1105,0 milliards de FCFA. La prévision était de 1127,7 milliards de FCFA à fin 2017.

Les dépenses en capital connaîtraient une progression moins significative de 1,5%, en passant de 772,8 milliards de FCFA à 784,5 milliards de FCFA.

Globalement, ce rythme d'évolution des dépenses entre les deux périodes est imputable à la prise de certains engagements par l'État, notamment la loi d'orientation et de programmation militaire, de l'accord pour la paix et la réconciliation nationale, des accords signés avec les syndicats des travailleurs et du coût de certains investissements structurants.

En fin décembre 2017, le taux d'exécution des dépenses courantes ressortirait à 97,99% contre 92,49% pour les dépenses en capital. Les prévisions respectives ressortiraient à 1127,7 milliards de FCFA et 848,2 milliards de FCFA.

En tenant compte des dons, l'exécution des opérations financières de l'État se solderait au 31 décembre 2017 par un déficit de 255,3 milliards de FCFA sur une prévision de -365,7 milliards de FCFA. Ce déficit s'est chiffré à 357,2 milliards de FCFA à fin décembre 2016.

En excluant les dons, il se dégagerait un déficit de 399,4 milliards de FCFA sur une prévision de -542,9 milliards de FCFA. Au 31 décembre 2016, ce déficit s'est établi à 524,3 milliards de FCFA.

Au cours de la période, 28,1 milliards de FCFA seraient payés au titre des instances de paiement des mandats budgétaires et des arriérés projets.

Le solde base caisse dons inclus ressortirait à -232,5 milliards de FCFA contre une prévision de -364,6 milliards de FCFA. A la même période en 2016, ce solde affichait un déficit de 359,4 milliards de FCFA.

L'apport consolidé des sources de financement extérieures à fin décembre 2017 s'établirait à 232,5 milliards de FCFA. Quant aux sources de financement intérieures, l'apport consolidé à fin décembre 2017 est ressortirait 77,6 milliards de FCFA.

S'agissant des financements extérieurs, ils s'afficheraient à 154,9 milliards de FCFA à la même date.

La Position Nette du Gouvernement ressortirait à 101,2 milliards de FCFA en décembre 2017, contre 193,7 milliards de FCFA en décembre 2016.

Au titre des relations avec les Institutions de Bretton Woods, un tirage de 9,1 milliards de FCFA serait effectué contre un remboursement de -7,7 milliards de FCFA, soit un tirage net attendu de 1,4 milliard FCFA.

Au 31 décembre 2017, l'encours de la dette publique à moyen et long termes est estimé à 3 167,7 milliards de FCFA contre 2 986,4 milliards de FCFA au 31 décembre 2016.

Il comprend la dette intérieure pour 985,5 milliards de FCFA, soit 31,1% du total et la dette extérieure pour un montant de 2 182,2 milliards de FCFA, soit 68,9% de l'encours total.

L'encours de la dette intérieure au 31 décembre 2017 est estimé à 985,5 milliards de FCFA contre 912,5 milliards de FCFA au 31 décembre 2016. Il est composé essentiellement des émissions de Bons et Obligations du Trésor.

L'encours de la dette extérieure est estimé à 2 182,2 milliards de FCFA au 31 décembre 2017 contre 2 073,9 milliards de FCFA au 31 décembre 2016.

La dette multilatérale au 31 décembre 2017 est estimée à 1 753,6 milliards de FCFA, soit 80,4% du total contre 428,6 milliards de FCFA pour la dette bilatérale, soit 19,6% de l'encours total.

Au 31 décembre 2017, il n'existait aucun arriéré au titre du service de la dette publique extérieure du Mali.

Le Mali poursuit ses efforts de maîtrise de l'endettement en continuant à mener une politique d'endettement prudente compatible avec le maintien de la viabilité de la dette. Pour ce faire, le Gouvernement continue de couvrir ses besoins de financement extérieurs principalement par des dons et des emprunts en devises dont l'élément don s'élève au minimum à 35 pour cent.

III.1.1.3. COMMERCE EXTÉRIEUR

À fin 2017, les importations globales du Mali, enregistrées au cordon douanier sont de 2 008 751 tonnes de marchandises pour une valeur de 781,3 milliards F CFA, contre 1 715 368 tonnes pour 593,1 milliards F CFA à fin 2016. Comparées à l'année 2016, les importations de 2017 sont en hausse de 17,1% en volume et de 31,7% en valeur.

À fin 2017, les exportations globales du Mali, enregistrées au cordon douanier sont de 185 721 tonnes de marchandises pour une valeur de 473,4 milliards F CFA contre 104 463 tonnes pour 376,8 milliards au titre de 2016. Comparées à leur niveau à fin 2016, les exportations de l'année 2017 sont en forte hausse en volume de 77,8% et en valeur de 25,6%.

III.1.1.4. BALANCE DES PAIEMENTS

En 2017, les comptes extérieurs du Mali enregistreraient un solde global déficitaire de 124,2 milliards de FCFA après un déficit de 335,6 milliards une année plus tôt.

III.1.1.4.1. Compte des transactions courantes

En 2017, la balance courante afficherait un solde de -527,3 milliards de FCFA (5,9% du PIB) contre -602,0 milliards (7,2% du PIB) en 2016. Cette évolution résulte de la dégradation des soldes du commerce (-125,1 milliards), des services (-1.057,5 milliards de FCFA) ainsi que des revenus (-216,5 milliards de FCFA), compensée par le raffermissement du solde des transferts courants (+1.078,8 milliards de FCFA).

L'année 2017 serait caractérisée par la hausse des cours du coton, de l'or et des produits pétroliers. Dans ces conditions, le déficit commercial devrait se fixer à 332,2 milliards après 342,1 milliards en 2016, soit une réduction de 9,9 milliards de FCFA ou 2,9%.

Au terme de l'année 2017, le solde de la balance des services s'établirait à -1.057,5 milliards de FCFA, après -1.061,0 milliards un an auparavant, soit une dégradation de 3,5 milliards de francs CFA. Cette situation résulterait notamment de la hausse des services militaires reçus et du fret.

Le solde des revenus s'inscrirait en 2016 à -226,5 milliards de FCFA contre -174,8 milliards de FCFA en 2015, en lien avec la hausse des revenus d'investissement à hauteur de 52,3 milliards de FCFA, notamment localisée dans le secteur aurifère.

III.1.1.4.2. Compte de capital et d'opérations financières

Le compte de capital et d'opérations financières afficherait une augmentation de 99,1 milliards de FCFA, en s'établissant à 403,1 milliards de FCFA en 2017, à la suite de l'amélioration des comptes de capital (24,5 milliards) et d'opérations financières (74,6 milliards).

L'excédent des transferts de capital s'établirait à 131,0 milliards de FCFA en 2017, en hausse de 24,5 milliards par rapport à l'année précédente, en liaison essentiellement avec les transferts publics qui ont affiché une hausse de 4,0%. Les transferts publics de capital sont attendus à 135,7 milliards de FCFA en 2017, après 85,5 milliards un an auparavant.

Le solde du compte d'opérations financières se chiffrerait à 272,1 milliards de FCFA en 2017, après 197,5 milliards l'année précédente, soit un accroissement de 74,6 milliards de francs FCFA, lié à la mobilisation de ressources extérieures. En effet, les tirages au titre des prêts budgétaires et prêts projets sont attendus à 171,2 milliards contre 149,9 milliards en 2016.

III.1.1.4.3. Le secteur monétaire

L'évolution des agrégats monétaires, entre fin septembre 2017 et fin décembre 2017, a été marquée par :

- Une hausse des avoirs extérieurs nets ;
- Une progression de l'encours du crédit intérieur ;
- Une hausse de la masse monétaire.

Les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires ont enregistré une hausse de 13,6 milliards de FCFA (+10,7%) à fin décembre 2017 par rapport au trimestre précédent, en liaison essentiellement avec celle de la Banque Centrale (+51,0 milliards).

L'encours du crédit intérieur s'est chiffré à 2.693,9 milliards de FCFA à fin décembre 2017, en hausse de 151,1 milliards ou 5,9% par rapport à fin septembre 2017, à la suite de la hausse des crédits à l'économie essentiellement ; les créances nettes sur l'Administration Centrale (PNG) n'ayant diminué que de 4,6 milliards de FCFA sur la période.

Reflétant l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire a enregistré une progression de 160,7 milliards de FCFA (ou +7,0%) en s'inscrivant à 2.297,2 milliards à fin septembre 2017. Cette hausse de la liquidité globale s'est traduite dans la circulation fiduciaire et dans les dépôts en banques qui ont respectivement augmenté de 74,2 milliards (ou 19,2%) et de 86,5 milliards (ou 4,5%) au cours de la période sous revue. Par rapport à fin décembre 2017, la masse monétaire a progressé de 155,1 milliards de FCFA ou 6,7%.

III.1.1.4.4. Position du Mali par rapport aux critères de convergence de l'UEMOA

A fin décembre 2017, la position du Mali par rapport aux critères de convergence se présente comme suit :

TABLEAU 1 : critères de convergence

Critères	2017 déc. Réal	2016 déc. Réal	Normes UEMOA 2003	Etat de la Convergence
Critères de 1er rang				
Solde global dons inclus/PIB	-2,9%	-3,9%	≥ -3%	Respecté
Taux d'Inflation annuel moyen	-1,8%	-1,8%	≤ 3%	Respecté
Ratio de l'encours de la dette rapporté au PIB	36,3%	35,8%	≤ 70%	Respecté
Critères de second rang				
Masse salariale/Recettes Fiscales	30,4%	34,3%	≤ 35%	Respecté
Taux de pression fiscale	15,3%	14%	≥ 20%	Non respecté

Source : DNTCP

III.2. ESTIMATIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES POUR L'ANNÉE 2018

Les perspectives macroéconomiques 2018 du Mali s'annoncent favorables nonobstant les chocs exogènes et le contexte sécuritaire.

Cette tendance est confirmée par le Fonds Monétaire International (FMI). En effet, le 23 mai 2018, le conseil d'administration du FMI a achevé les huitième et neuvième revues des résultats obtenus par le Mali dans le cadre du programme appuyé par un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC).

Le FMI conclut que « la reprise économique s'est poursuivie en 2017, avec une croissance robuste du PIB, une inflation modérée et une meilleure position budgétaire ».

Cette reprise économique est perceptible aux niveaux du secteur réel, des finances publiques et de l'évolution de la dette publique.

III.2.1. SECTEUR RÉEL

L'économie malienne fait montre de résilience : le taux de croissance devrait rester solide malgré un léger repli, passant de 5,3% en 2017 à 5,0% en 2018, grâce aux investissements publics et aux secteurs agricole et tertiaire.

On note une bonne tenue de la production industrielle hors extraction sous l'effet de la reprise de l'activité d'égrenage, de la fabrication des textiles, du tabac et des produits chimiques. De même, le niveau de la production moderne d'or progresse du fait de l'ouverture de nouvelles mines.

Aussi, reflétant l'amélioration de l'activité économique, l'encours de créances sur l'économie progresse suite à l'octroi des crédits en faveur d'entreprises intervenant dans plusieurs secteurs de l'économie.

S'agissant de l'inflation en fin de période, elle devrait être de 1,4% en 2018 contre 1,0% en 2017, ce qui permet de rester dans la norme communautaire de 3% par an.

Enfin, cette bonne orientation de l'économie devrait se poursuivre au regard de :

- la poursuite des investissements dans le sous-secteur agricole et les infrastructures dans différents domaines ;
- la poursuite de l'amélioration du climat des affaires ;
- la hausse du cours du coton à la faveur de la reprise de l'économie chinoise ;
- l'entrée en production de nouvelles mines d'or ;
- la remontée attendue du cours de l'or sur le marché international.

III.2.2. FINANCES PUBLIQUES

Au titre des ressources, la politique fiscale du Mali est fondée sur l'accroissement de la mobilisation des recettes intérieures à travers notamment l'élargissement de l'assiette fiscale, la maîtrise des exonérations et la lutte contre la fraude.

Les efforts consentis dans ce domaine ont permis de faire progresser les recettes fiscales nettes du pays de 52% entre 2014 et 2017, passant de 891 milliards FCFA à 1 354 milliards FCFA.

Au titre des dépenses, la politique budgétaire s'inscrit dans le cadre de la poursuite de la relance de l'économie nationale et de l'accélération de la croissance, soutenue par des actions de politiques publiques identifiées dans le document stratégique de développement du Mali : le Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD) 2016-2018.

Au titre du Solde budgétaire de base, le gouvernement suit une trajectoire qui permettra de respecter continuellement dès 2019 la norme communautaire de -3% du PIB. A cet effet, établi à -2,9% à fin 2017, il est prévu à -3,3% en 2018.

A long terme, le Gouvernement s'est engagé à :

- mettre en œuvre une politique budgétaire qui vise à maintenir le solde budgétaire de base proche de l'équilibre ;
- maintenir le solde budgétaire global (dons inclus) à un niveau compatible avec la viabilité de la dette publique ;
- maintenir un rythme soutenu de mobilisation des recettes fiscales de 0,5 point du PIB par an.

Les recettes fiscales nettes, constituées d'impôts directs et indirects, s'élèvent à 1 504,823 milliards de FCFA en 2018 contre 1 363,609 milliards de FCFA dans le budget rectifié de 2017, soit un accroisse-

ment de 141,214 milliards de FCFA, ou un taux d'augmentation de 10,36% imputable essentiellement à l'augmentation des impôts sur les revenus, des bénéfices et gains en capital et des impôts et taxes intérieurs sur les biens et services.

Les dépenses du budget général pour 2018 sont évaluées à 2 207,651 milliards de FCFA dont 1 295,173 milliards de FCFA au titre des dépenses ordinaires et 912,478 milliards de FCFA au titre des dépenses en capital. Elles sont en progression de 6,53% par rapport à celles de 2017.

Il est prévu dans ce budget la réalisation d'importants projets d'investissements structurants notamment la construction d'infrastructures routières et les projets d'aménagement dans le secteur agricole. Ces investissements visent, entre autres, à assurer le désenclavement extérieur et intérieur du pays, faciliter les investissements dans les zones à potentialité agricole, minière et hydraulique, et soutenir une croissance économique forte et inclusive.

Au regard de ces investissements structurants, le budget 2018 affiche un solde budgétaire de base de -3,3% du PIB.

III.2.3. VIABILITÉ DE LA DETTE PUBLIQUE DU MALI

Dans le cadre des huitièmes et neuvièmes revues ainsi que des consultations au titre de l'article IV, les services du FMI ont réalisé une analyse de la viabilité de la dette publique du Mali (AVD).

Sur la base de l'encours de la dette publique au 31 décembre 2017 et des perspectives macroéconomiques, l'AVD conclut que le Mali se trouve en situation de risque modéré de surendettement. En outre, à long terme il ressort que :

- la dynamique de la dette malienne est viable dans le scénario de référence : le ratio valeur actuelle de la dette contractée ou garantie par l'État (dette CGE) au PIB, avec un taux d'actualisation de 5 % devrait rester entre 16 et 21 % du PIB, nettement inférieur au seuil indicatif de 40 % ;
- pratiquement tous les indicateurs d'endettement restent inférieurs aux seuils de surendettement dans les tests de résistance et dans les scénarios de rechange les plus extrêmes.

III.3. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES POUR L'ANNÉE 2019

Dans le cadre de l'arrangement triennal au titre de la Facilité Élargie de Crédit (FEC), le Gouvernement du Mali s'est engagé à :

- mettre en œuvre une politique budgétaire qui vise à maintenir le solde budgétaire de base proche de l'équilibre ;
- maintenir le solde budgétaire global (dons inclus) à un niveau compatible avec la viabilité de la dette publique ;
- maintenir un rythme soutenu de mobilisation des recettes fiscales au moins de 0,5 point du PIB par an.

Compte tenu des engagements ci-dessus évoqués, la politique budgétaire 2019 sera prudente. Elle visera un objectif de déficit soutenable et s'inscrira dans la trajectoire de l'atteinte de l'objectif d'un déficit budgétaire de 3% en 2019, conformément aux critères de convergence de l'UEMOA.

Dans ce cadre, l'accent sera mis sur la mobilisation des ressources internes et la poursuite de la maîtrise des dépenses courantes en vue de créer un espace budgétaire pour financer les investissements et renforcer les secteurs sociaux pour une croissance forte et inclusive.

En matière de ressources, les efforts d'amélioration de la mobilisation de ressources fiscales se poursuivront pour maintenir le rythme d'augmentation des recettes fiscales au moins de 0,5 point du PIB par an. Il s'agira, entre autres, de :

- l'élargissement de l'assiette fiscale à travers la recherche de nouvelles niches ;
- l'adoption des mesures de rationalisation et de modernisation de la législation fiscale ;
- l'amélioration de manière durable du fonctionnement et du rendement de la TVA ;
- l'identification et la réduction progressive des exonérations ;
- le renforcement du contrôle multidisciplinaire à travers le recoupement d'informations entre les administrations ;
- la maîtrise de l'érosion des recettes fiscales sur les produits pétroliers ;
- la création d'un environnement propice aux affaires et au civisme fiscal par le paiement à bonne date des créances sur l'Etat ;
- une meilleure gestion du portefeuille de l'Etat et une amélioration du recouvrement des recettes domaniales.

Le budget 2019 s'inscrira dans la consolidation des acquis du Cadre Stratégique pour la Relance

Economique et le Développement Durable (CREDD) 2016-2018 et plus spécifiquement la poursuite de la mise œuvre de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire et de celle relative à la Sécurité Intérieure, ainsi que de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali.

Ces mesures englobent également les actions suivantes :

- le financement adéquat du secteur de l'agriculture à hauteur de 15% ;
- l'amélioration du transfert des ressources aux collectivités à travers la poursuite de l'identification des lignes budgétaires en lien avec les compétences transférées ;
- conformément à l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, l'opérationnalisation des documents de stratégie sectorielle adoptés par le gouvernement et la poursuite des efforts déjà entamés afin de renforcer les infrastructures qui sont des composantes essentielles au développement.

Ci-dessous sont présentés quelques projets saillants sur financement intérieur envisagés par l'Etat :

Projets sur BSI financement intérieur	en Mds de FCFA
Construction et Equipement hôpitaux	12,000
Aménagement en 2x2 voies du 3ème pont à la route nationale n°6, construction d'échangeur et réhabilitation de la Section Tour d' Afrique	12,000
Construction de la route Kayes-Kéniéba	10,000
Réhabilitation de la route Bamako-Kayes-Kidira	10,000
Construction du 2ème pont Kayes	9,940
Construction de la section Yanfolila-Kalana-frontière Guinée	8,000
Construction de la grande prison de Bamako	7,000
Construction et bitumage de la bretelle Katelé-Kadiolo-Zégoua et Aménagement de 10 Km de voiries	6,645
Construction de la voie ceinture ouest à Koulikoro	6,000
Programme de construction de 50 000 logements sociaux	5,000
Entretien et Aménagement des Infrastructures et vulgarisation Office du Niger	5,000
Dispositif National de Sécurité Alimentaire	5,000
Contrat Plan Etat-Régions	4,400
Construction de l'Hôtel des Finances	3,500
Fonds d'étude et de préparation des projets	3,500

S'agissant des projets financés sur ressources extérieures, nous pouvons noter :

Projets sur BSI financement extérieur	en Mds de FCFA
Bitumage tronçon Gouma-Coura-Tombouctou	26,500
Construction et Bitumage de la route de Kolondiéba-Zantiébougou-frontière RCI	25,000
Aménagement de la traversée de la ville de Sikasso	9,892
Programme Régional d'appui au pastoralisme au Sahel (PRAPS)	8,737
Programme de développement de l'irrigation	7,800
Programme Mali Nord	6,428
Programme d'appui à la compétitivité agro industrielle au Mali	6,337

IV. RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT L'ÉMETTEUR

IV.1. PRÉSENTATION DE LA DIRECTION NATIONALE DU TRÉSOR ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

L'émetteur est l'État du Mali, représenté par la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP). La DNTCP est un service central du Ministère de l'Économie et des Finances, créée par l'Ordonnance N° 02-030 P-RM du 04 mars 2002. Son organisation et ses attributions sont précisées par le Décret N° 02-127/ P-RM du 15 mars 2002.

IV.1.1. MISSION

Aux termes de l'Ordonnance N° 02-030 P-RM du 04 mars 2002, la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique est chargée :

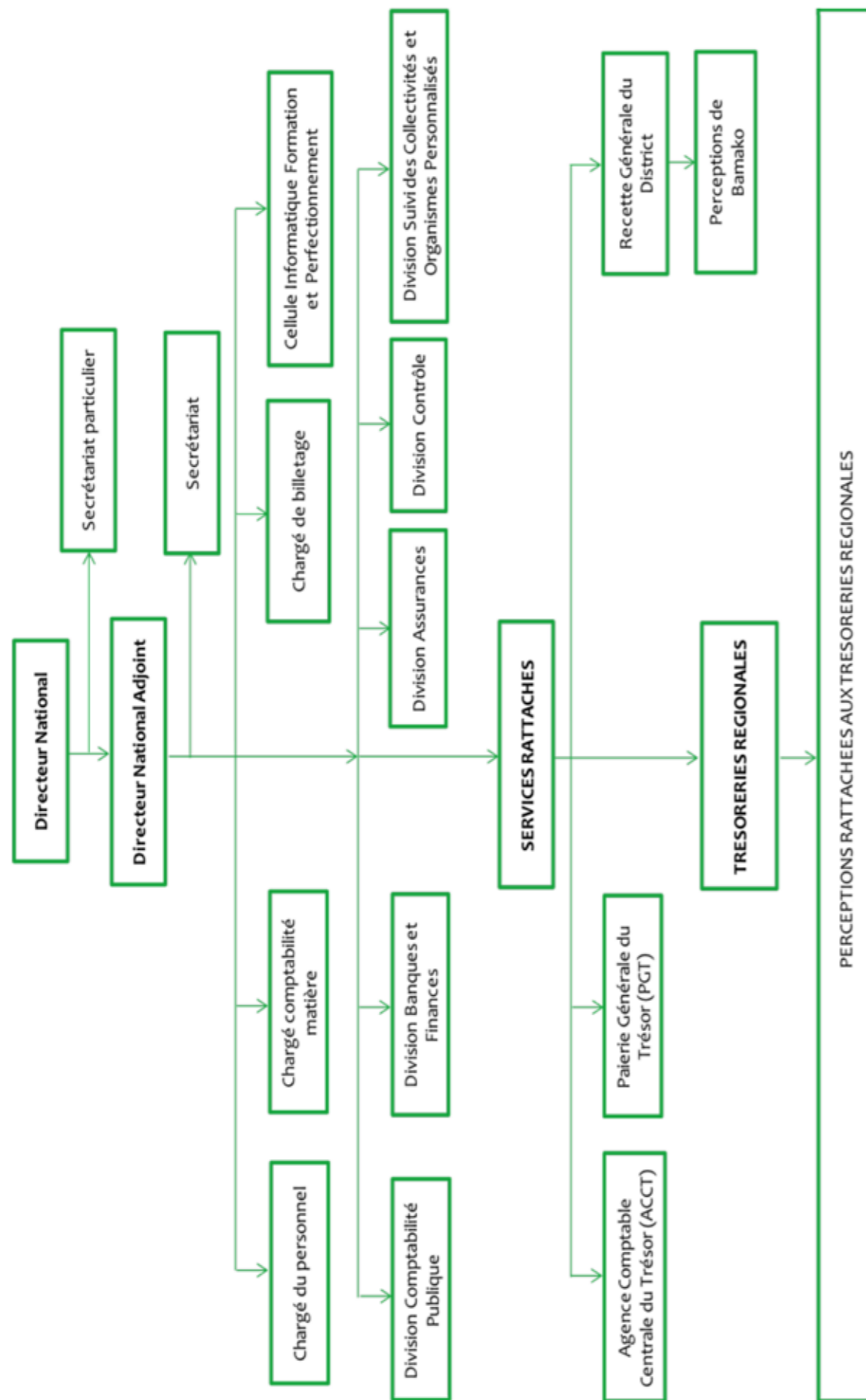
- de l'exécution des opérations du budget de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics, à l'exception des opérations dont l'exécution a été expressément confiée à d'autres structures ;
- du suivi et du contrôle de la gestion de la Trésorerie de l'État ;
- de l'élaboration de la réglementation de la comptabilité générale et de la comptabilité publique et du suivi de son application ;
- de la gestion comptable des titres et valeurs appartenant ou confiées à l'État et aux collectivités territoriales ;
- de la collecte et de l'analyse des documents comptables des institutions financières et monétaires ;
- de l'application et du contrôle de la réglementation des changes ;
- de la tutelle du réseau des comptables publics de l'État ;
- de l'élaboration de la réglementation et du contrôle du secteur des assurances ;
- de l'assurance des véhicules de l'État ;
- de la coordination et du contrôle des services régionaux, subrégionaux et des services rattachés.

IV.1.2. ORGANIGRAMME

Aux termes du Décret N° 02-127/P-RM du 15 mars 2002, la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique comprend :

- En staff, une Cellule Informatique, Formation et Perfectionnement ;
- cinq (5) divisions à savoir :
 - la Division Banques et Finances ;
 - la Division Assurances ;
 - la Division Contrôle ;
 - la Division Comptabilité Publique ;
 - la Division Suivi des Collectivités Territoriales et des Organismes Personnalisés.
- La Direction compte aussi trois services rattachés que sont :
 - la Paierie Générale du Trésor ;
 - la Recette Générale du District et
 - l'Agence Comptable Centrale du Trésor.

Elle est représentée au niveau de chacune des régions par une Trésorerie Régionale et par des Perceptions et Recettes-Perceptions aux niveaux des Cercles.



IV.2. QUALITÉ DE LA SIGNATURE DU MALI

Le gouvernement est déterminé à continuer à prendre des initiatives et des mesures en vue de l'amélioration de la gouvernance publique. A ce titre, il entend continuer à mettre en œuvre des politiques budgétaires soutenables conformément à ses engagements dans le cadre du Pacte de convergence et de surveillance multilatérale de l'UEMOA et de la CEDEAO. En particulier, le gouvernement mettra en œuvre une politique budgétaire qui vise à maintenir le solde budgétaire global à un niveau compatible avec la viabilité de la dette publique.

IV.3. PERFORMANCES EN MATIÈRE DE MOBILISATION DE RESSOURCES SUR LES MARCHES MONÉTAIRE ET FINANCIER

Durant plusieurs années, l'État du Mali a essentiellement mobilisé des financements extérieurs. Cependant, à partir de juin 2003, le pays a entrepris la diversification de ses sources de financement en recourant au marché des titres publics par l'émission de bons et obligations du Trésor.

IV.3.1. INTERVENTIONS SUR LE MARCHÉ FINANCIER RÉGIONAL PAR ADJUDICATION

L'État malien est un acteur régulier du marché monétaire régional de l'UEMOA sur lequel il y émet depuis 2003 des bons et obligations assimilables du Trésor respectivement à partir de 2003 et 2008.

Du début de ses interventions à nos jours, le Mali a effectué au total 111 émissions de titres publics dont 71 en bons du Trésor et 40 en obligations du Trésor. Le pays a ainsi mobilisé près de 2 941 milliards de FCFA, dont 1 948 milliards de FCFA en bons du Trésor et 993 milliards de FCFA en obligations du Trésor, ce qui fait de lui l'un des principaux animateurs du marché financier sous régional.

IV.3.2. INTERVENTIONS SUR LE MARCHÉ FINANCIER RÉGIONAL PAR APE

Dans le cadre de la mobilisation de ressources longues, l'État du Mali à travers la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique a réalisé ses deux premiers emprunts obligataires sur le marché financier régional de l'UEMOA respectivement en 2016 et 2017. Ces deux interventions ont permis à l'État du Mali de mobiliser 200 milliards FCFA. La maturité de chacune de ces opérations était de sept (07) ans.

V. ANNEXES

MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi



ARRETE N°2018 3002 /MEF-SG DU 15 AOUT 2018

PORTANT AUTORISATION DE LA DIRECTION NATIONALE DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE A EMETTRE UN EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Convention du 03 juillet 1996 portant création du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des marchés Financiers ;
- Vu la Loi n°94-030 du 20 juillet 1994 portant création et autorisation de l'émission des titres d'emprunt d'Etat ;
- Vu la Loi n°2013-028 du 11 juillet 2013, modifiée, relative aux lois de Finances ;
- Vu la Loi n°2017-073 du 26 décembre 2017 portant loi de Finances pour l'exercice 2018 ;
- Vu l'Ordonnance n°02-030/P-RM du 04 mars 2002 portant création de la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- Vu le Décret n°02-127/P-RM du 15 mars 2002 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- Vu le Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : La Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique est autorisée à émettre, sur le marché financier régional de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), un emprunt obligataire par appel public à l'épargne dénommé Emprunt Obligataire « Etat du Mali 6,50% 2018-2025 », pour un montant indicatif de 70 milliards de FCFA remboursable dans 7 ans après un différé de deux ans.

ARTICLE 2 : La souscription à cette émission est ouverte aux investisseurs institutionnels et aux personnes physiques et morales, sans distinction de nationalité, passant par l'intermédiation d'un syndicat formé des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) agréées par le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers de l'UEMOA. La SGI-Mali est désignée comme Chef de file de ce syndicat de placement.

ARTICLE 3 : L'emprunt public Emprunt Obligatoire « Etat du Mali 6,50% 2018-2025 » est représenté par des obligations d'une valeur nominale de dix mille (10 000) FCFA l'unité, sur lesquelles sera servi un taux d'intérêt de 6,50% l'an.

ARTICLE 4 : L'émission sera ouverte le 10 septembre 2018 et close le 28 septembre 2018.

ARTICLE 5 : Les obligations porteront jouissance le septième jour suivant la date de clôture des souscriptions et rapporteront 650 FCFA par titre, le premier coupon étant payable un an après la date de jouissance des titres, soit le 05 octobre 2019. Le remboursement des obligations se fera par amortissement annuel constant après deux (2) ans de différé.

ARTICLE 6 : Les obligations de l'emprunt public « Emprunt Obligatoire Etat du Mali 6,50% 2018-2025 » sont admises au guichet de refinancement de la BCEAO, dans les conditions du droit communautaire.

ARTICLE 7 : Les titres feront l'objet d'une demande d'admission à la cote de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM).

ARTICLE 8 : L'État s'interdit le droit de procéder pendant toute la durée de l'emprunt à l'amortissement par remboursement anticipé des obligations, mais se réserve le droit de procéder, sur le marché, à des rachats ou des échanges.

ARTICLE 9 : Le Directeur National du Trésor et de la Comptabilité Publique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Bamako, le 15 AOUT 2018

Le ministre,



Dr Boubou CISSE
Officier de l'ordre national

AMPLIATIONS :

Original	1
- PRM-AN-CS-CC-CESC-HCC-HCJ	7
- Primature et tous Ministères	37
- Vérificateur Général	1
- Tous Gouverneurs	11
- Toutes Directions du MEF	10
- BCEAO	1
- J.O	1



**Direction Nationale du Trésor
et de la Comptabilité Publique**

BP 1887 Bamako ACI 2000

Tél : (+223) 20 23 19 79 / 20 23 17 07 • Fax : (+223) 20 22 58 66